



## Mur de clôture

-----  
Par ge3466

Bonjour mon voisin a fait un mur de clôture qui se trouve à 2 M 78 de la limite de propriété a t'il le droit car ce mur ne respecte pas la distance de 3 mètre entre la limite de propriété

-----  
Par Burs

bonjour,  
s'agit il d'un mur de batiment ou pas ?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Un mur de clôture n'est pas une construction au sens du code de l'urbanisme et n'est donc pas soumis aux mêmes règles qu'une construction. Mais construire en mur de clôture en retrait est bizarre. Il faut consulter le PLU s'il existe.

-----  
Par ge3466

[url=https://smallpdf.com/fr/result#r=43b4604a92211a05fb20b248bf33c7b0&t=extract]https://smallpdf.com/fr/result#r=43b4604a92211a05fb20b248bf33c7b0&t=extract[/url]

voila j'ai mis ce lien pour une meilleur compréhension

-----  
Par Nihilscio

Le mur est construit en limite de propriété. Il n'y a pas d'irrégularité. C'est la maison qui n'a pas été construite dans le respect de la distance minimale de 3 m.